



IKSR • Postfach 200253 • D-56002 Koblenz

La **Commission Internationale pour la Protection du Rhin (CIPR)** recrute à compter du 1^{er} janvier 2021

un·e interprète/traducteur·trice

au secrétariat de la Commission à Coblenz (Allemagne) pour un poste à temps plein (39 heures par semaine).

Description du poste

L'interprète de conférence/traducteur·trice interprète par an env. 50-60 réunions de la CIPR avec un autre interprète de l'allemand et du néerlandais vers le français ainsi que du français vers l'allemand (retour). L'interprétariat se fait pour l'essentiel en simultané.

Il/·elle traduit par ailleurs tous les documents de séance et les publications de la CIPR de l'allemand et du néerlandais vers le français.

Vous disposez des qualifications suivantes :

- langue maternelle française ou parfaite maîtrise du français ;
- très bonne maîtrise de la langue allemande ;
- formation d'interprète et de traducteur·trice avec l'allemand et le néerlandais comme langues sources ;
- une expérience professionnelle comme interprète / traducteur·trice constitue un atout ;
- une formation supplémentaire en anglais constitue un atout ;
- des expériences dans la terminologie de la gestion des eaux, de l'environnement, de la protection de la nature sont souhaitables ;
- esprit d'équipe ;
- maîtrise des logiciels de bureau (traitement de texte, tableur, outils de présentation, etc.) et de logiciels TAO (de préférence MemoQ).

Nous vous proposons :

- une activité diversifiée et captivante au service de l'environnement et dans un cadre de coopération internationale ;
- une équipe motivée, dynamique et multiculturelle ;
- une rémunération selon la convention collective TVöD-Bund ;
- une prévoyance vieillesse supplémentaire (la CIPR est affiliée à la VBL (deutsche Versorgungsanstalt des Bundes und der Länder - caisse complémentaire allemande de retraite de la Fédération et des Länder).

Internationale
Kommission zum
Schutz des Rheins

Commission
Internationale
pour la Protection
du Rhin

Internationale
Commissie ter
Bescherming
van de Rijn

International
Commission
for the Protection
of the Rhine

Conformément au règlement intérieur et financier de la Commission, le poste est limité dans un premier temps à 2 ans. Si les prestations sont jugées satisfaisantes, un contrat de travail à durée indéterminée peut ensuite être proposé.

En règle fondamentale, les tâches confiées peuvent également être exécutées dans le cadre d'une activité à temps partiel.

Autres informations

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter le chef du secrétariat

Marc Daniel Heintz, tél. +49-(0)261-94252-17

marcdaniel.heintz@iksr.de

Veillez envoyer votre dossier de candidature complet d'ici le 24 juillet 2020 à 24h00 sous forme électronique à l'adresse sekretariat@iksr.de.

En bref

La Suisse, la France, l'Allemagne, le Luxembourg, les Pays-Bas et l'Union européenne coopèrent depuis 70 ans, dans le cadre d'une convention internationale, au sein de la Commission Internationale pour la Protection du Rhin (CIPR) pour concilier les nombreux usages et intérêts de protection de ce fleuve et de son bassin. La coopération transfrontalière a été étendue à l'Autriche, au Liechtenstein, à l'Italie et à la Belgique/Région Wallonne pour coordonner la mise en œuvre de directives européennes.

Veronica Manfredi, membre de l'Union européenne, est l'actuelle Présidente. La Présidente et les organes de la CIPR sont assistés par un secrétariat international dont le siège est à Coblenz (Allemagne).

En reconnaissance de ses travaux et de ses succès, la Commission s'est vu décerner l'European Riverprize dès 2013 et l'International Thiess Riverprize en 2014. Pour plus d'informations sur la CIPR, veuillez consulter le site www.iksr.org/fr.